

Mai 2021

**POUR UNE REGION ENGAGEE ET
PARTENAIRE DU DEVELOPPEMENT
DES TPE/PME**

SOMMAIRE

PREAMBULE.....P 5

REDONNER DU SENS A LA POLITIQUE ECONOMIQUE REGIONALE.....P 5

Développer l'économie de proximité territoriale via la commande publique

- 1** - Prendre en compte les particularités des territoires océaniques en favorisant leur intégration dans leur propre environnement géographique.
- 2** - Préciser dans une charte d'engagement entre les acheteurs publics locaux et les entreprises, les conditions de la mise en œuvre de la commande publique régionale.
- 3** - Développer des actions de formation des chefs d'entreprises à la commande publique, dans toutes les régions.

S'engager pour une politique d'achat responsable

- 1** - Renforcer le contact entre les acheteurs et les entreprises candidates en mettant en place un sourcing automatique.
- 2** - Diffuser largement en amont les appels d'offre en permettant un délai de réponse suffisant.
- 3** - Développer la formation des acheteurs publics régionaux en matière de RSE.

Faciliter les démarches administratives ayant pour but la réimplantation industrielle

- 1** - Ouvrir une réelle concertation entre les régions et les chefs d'entreprise, afin d'identifier et de lever les contraintes pratiques à la réimplantation industrielle.
- 2** - Dans le cadre de reconversion de sites industriels donner la priorité aux projets de réimplantation de l'industrie. En effet, un site industriel est porteur d'activité de « services » permettant ainsi de réactiver tout un bassin d'emploi.
- 3** - Intégrer les TPE-PME et les conseils de la prestation intellectuelle dans les clusters locaux avec les industriels pour favoriser la mise en place d'une dynamique participative d'un territoire innovant, adaptable et sobre.
- 4** - Déployer le réseau régional des comités stratégiques de filières (CSF) industrielles en veillant à la correspondance entre les filières des CSF régionaux et les CSF nationaux.

Lutter contre les contrefaçons

- 1** - Initier des plans régionaux de lutte contre les contrefaçons.

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.....P 7

Valoriser les entreprises exportatrices à l'international

- 1** - Créer dans chaque région un programme d'accompagnement de 50 PME primo-exportatrices.
- 2** - Organiser chaque année un trophée régional de l'international pour récompenser la PME la plus performante à l'export.

Adapter les aides aux besoins des entreprises

- 1** - Automatiser le référencement de l'ensemble des aides régionales (flux et stock) sur le site aides-entreprises.fr
- 2** - Associer étroitement les représentants des entreprises à l'élaboration des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
- 3** - Evaluer régulièrement les SRDEII en partageant ces bilans avec les acteurs économiques pour éventuellement réorienter ces aides.

Favoriser la complémentarité entre les modes de transport et agir au quotidien pour fluidifier le transport

- 1** - Encourager les modes massifiés ou combinés de transport.
- 2** - Contribuer au déploiement du réseau d'installations de recharges électriques et d'avitaillement en GNV ou hydrogènes tant sur les mobilités des voyageurs (voitures-bus-car) que des marchandises (camions).
- 3** - Faciliter la mobilité des professionnels dans les ZFE-m en accordant une aide financière à l'achat d'un véhicule propre aux entreprises qui travaillent dans une ZFE.
- 4** - Instaurer une coopération systématique entre les régions et les fédérations professionnelles du secteur du transport, pour parvenir à une cohérence des ZFE d'une même région.
- 5** - Gérer les équipements hivernaux et la gestion des épisodes neigeux en coopération avec les fédérations professionnelles de transport.

LIMITER LA FISCALITE LOCALE PESANT SUR LES ENTREPRISES.....P 8

Permettre aux régions de baisser la fiscalité pesant sur les entreprises

- 1** - Donner l'opportunité aux régions qui le souhaitent de pouvoir moduler à la baisse leur part de CVAE afin d'inciter les entreprises à rester dans leur territoire.

Ne pas alourdir la fiscalité sur les entreprises

- 2** - Obtenir des candidats aux élections régionales l'engagement de ne pas mettre en place d'écotaxe.

Répondre au besoin de transparence et de lisibilité de l'impôt

3 - Consulter les représentants d'entreprises pour la mise en place des nouvelles valeurs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

MIEUX ARTICULER FORMATION ET EMPLOI DANS LES TERRITOIRES.....P 9

1 - Développer un dialogue de qualité au sein du CREFOP, lieu naturel pour débattre des politiques régionales en matière d'orientation, d'emploi et de formation professionnelle, de leur suivi et de leur évaluation.

2 - Engager une campagne de communication régionale sur les métiers et/ou les bassins d'emploi en tension pour mettre en avant les besoins en recrutement et les emplois disponibles.

3 - Réaliser des cartographies régionales, par branche et par filière, des besoins en emplois et en compétences.

4 - Conclure en territoire des partenariats avec les branches professionnelles, dans le cadre de contrats d'objectifs territoriaux, ou avec leurs représentants, dans le cadre des OPCO.

5 - Favoriser la transformation (digitale, écologique, ...) des entreprises par la compétence, en décloisonnant les aides économiques et les aides à la formation.

PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE, OUTIL D'INSERTION DANS LE MONDE DU TRAVAIL.....P 10

1 - Promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes, dès le collège, dans le cadre des politiques d'information et d'orientation développées dans les territoires.

2 - Unifier les plateformes de mise en relation des apprentis avec les entreprises en créant une plateforme commune à tous les conseils régionaux, unifiant les pratiques existantes, facilitant ainsi la mise en relation d'apprentis et d'entreprises, et donnant la possibilité d'affiner par secteur d'activité.

STIMULER LA TRANSITION NUMERIQUE DES TPE-PME, CLE DE LA RELANCE.....P 11

Inciter les TPE-PME à se numériser

1 - Engager les petites entreprises à se digitaliser via des chéquiers numériques dédiés, à l'instar de ce qui existe déjà dans certaines régions.

2 - Renforcer le dispositif européen de stage numérique en entreprise (« Digital Opportunity Traineeship ») qui permet à des jeunes diplômés d'accompagner des PME dans leur transition numérique.

Réduire la fracture territoriale numérique

2 - Favoriser le développement du très haut débit sur le territoire, notamment dans les zones les moins denses.

Adapter les catalogues de formation au numérique en fonction des besoins des TPE-PME

3 - Solliciter les organisations professionnelles en vue de la constitution des catalogues de formation des régions afin d'adapter l'offre à la demande des TPE et des PME en matière de numérique.

S'ENGAGER EN FAVEUR DU COMMERCE DE PROXIMITE.....P 12

Inciter les Français à se tourner vers les commerces de proximité

1 - Négocier des « conventions de proximité durable » entre les régions et les réseaux de proximité, tels que les buralistes.

Accélérer la mise en place d'un commerce durable

2 - Accorder des aides régionales aux commerces de proximité, afin de leur permettre de s'équiper en véhicules utilitaires neufs et propres, et de mettre aux normes leurs installations.

Valoriser les biodéchets issus de la restauration

3 - Valoriser les biodéchets collectés par les professionnels de la restauration en organisant une collecte séparée.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE.....P 13

1 - Développer, aux côtés des CPME territoriales, les Groupements de Prévention Agréés (GPA) dans toutes les régions.

PREAMBULE

Que ce soit en matière de formation, d'emploi, de transport, de mobilité, de déchets et d'économie circulaire, de gestion économe de l'espace, de biodiversité, les Régions sont désormais incontournables.

Elles disposent de leviers permettant de soutenir le développement économique et sont à la manœuvre sur l'apprentissage.

Parfois considérées comme lointaines, leur action pèse pourtant directement sur les entreprises et notamment sur les commerçants/artisans/TPE/PME. Il est donc impératif que les conseils régionaux deviennent de véritables partenaires des acteurs économiques en prenant pleinement en compte les réalités des PME.

C'est le sens des 35 recommandations que formule la CPME, dont les unions territoriales sont présentes à travers toute la France, à l'intention des candidats aux prochaines élections régionales.

REDONNER DU SENS A LA POLITIQUE ECONOMIQUE REGIONALE

Développer l'économie de proximité territoriale via la commande publique

La commande publique irrigue la vie économique dans de nombreux territoires. Cependant les appels d'offres, qui peinent parfois à se concrétiser, ne prennent pas nécessairement en compte les contingences locales et les PME se retrouvent trop souvent écartées des marchés. La réglementation nationale et communautaire interdisant toute forme de restriction de la concurrence, il convient donc de pratiquer une forme de discrimination positive non contraignante.

Les régions doivent se donner les moyens d'orienter la commande publique vers l'économie territoriale.

> Propositions CPME :

- 1** - Prendre en compte les particularités des territoires océaniques en favorisant leur intégration dans leur propre environnement géographique.
- 2** - Préciser dans une charte d'engagement entre les acheteurs publics locaux et les entreprises, les conditions de la mise en œuvre de la commande publique régionale en encourageant le recours systématique à l'allotissement et en adaptant le montant des lots au chiffre d'affaires des TPE-PME. Le respect des délais de paiement devrait également figurer en bonne place parmi les priorités des acheteurs publics régionaux.
- 3** - Développer des actions de formation des chefs d'entreprises à la commande publique, dans toutes les régions.

S'engager pour une politique d'achat responsable

La commande publique est un des leviers les plus efficaces de la région, acheteur public, pour mettre en œuvre sa politique au service de son territoire, et notamment des acteurs économiques. Une politique d'achat public responsable doit privilégier le mieux-disant contribuant à favoriser des activités durables et des emplois pérennes.

En luttant contre les offres anormalement basses, en privilégiant une approche en coût global, créatrice de valeur, en établissant des critères pour une meilleure appréciation de la qualité technique des offres, et en formant ses acheteurs publics à la problématique des TPE/PME, les régions peuvent agir.

> Propositions CPME :

- 1** - Renforcer le contact entre les acheteurs et les entreprises candidates en mettant en place un sourcing automatique.
- 2** - Diffuser largement en amont les appels d'offre en permettant un délai de réponse suffisant.
- 3** - Développer la formation des acheteurs publics régionaux en matière de RSE.

Faciliter les démarches administratives ayant pour but la réimplantation industrielle

Depuis de trop nombreuses années, la France se désindustrialise. La crise sanitaire récente et l'incapacité de notre pays à produire des vaccins, ont montré que cela n'est pas sans conséquence. La surenchère des aides financières à l'implantation de nouvelles activités n'est pas la solution.

Les régions peuvent jouer un rôle déterminant dans la réindustrialisation de la France.

> Propositions CPME :

- 1** - Ouvrir une réelle concertation entre les régions et les chefs d'entreprise, afin d'identifier et de lever les contraintes pratiques à la réimplantation industrielle.
- 2** - Dans le cadre de reconversion de sites industriels donner la priorité aux projets de réimplantation de l'industrie. En effet, un site industriel est porteur d'activité de « services », permettant ainsi de réactiver tout un bassin d'emploi.
- 3** - Intégrer les TPE-PME et les conseils de la prestation intellectuelle dans les clusters locaux avec les industriels pour favoriser la mise en place d'une dynamique participative d'un territoire innovant, adaptable et sobre.
- 4** - Déployer le réseau régional des comités stratégiques de filières (CSF) industrielles en veillant à la correspondance entre les filières des CSF régionaux et les CSF nationaux.

Lutter contre les contrefaçons

Les contrefaçons sont un fléau économique qui fragilise les entreprises et met en danger les consommateurs. Tous les secteurs sont susceptibles d'être concernés. Les zones frontalières sont particulièrement touchées.

Les régions, en liaison avec les services déconcentrés de l'Etat, notamment les douanes, peuvent agir.

- 1 - Initier des plans régionaux de lutte contre les contrefaçons.

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Valoriser les entreprises exportatrices à l'international

Les TPE-PME maillent l'ensemble du territoire national. Nombre d'entre elles se déploient à l'international mais cela reste insuffisant. La croissance passe aussi par l'export.

La coordination des actions d'internationalisation fait partie des missions des régions.

> Propositions CPME :

- 1 - Créer dans chaque région un programme d'accompagnement de 50 PME primo exportatrices.
- 2 - Organiser chaque année un trophée régional de l'international pour récompenser la PME la plus performante à l'export.

Adapter les aides aux besoins des entreprises

La région définit un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans lequel sont précisées les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, à l'innovation, et les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises de la région. La région anime les pôles de compétitivité.

> Propositions CPME :

- 1 - Automatiser le référencement de l'ensemble des aides régionales (flux et stock) sur le site aides-entreprises.fr
- 2 - Associer étroitement les représentants des entreprises à l'élaboration des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
- 3 - Evaluer régulièrement les SRDEII en partageant ces bilans avec les acteurs économiques pour éventuellement réorienter ces aides.

Favoriser la complémentarité entre les modes de transport et agir au quotidien pour fluidifier le transport

Des actions spécifiques sur flux sont nécessaires, pour accélérer le report modal et accompagner le renouvellement des flottes de camions.

La mise en place d'une stratégie de complémentarité entre les modes de transport doit viser à les rendre chacun plus efficient et donc plus durable en fonction de la structuration des territoires, des logiques de production et de consommation, et de la disponibilité en avitaillement, infrastructures.... L'objectif est que les filières maritimes, fluviales et ferroviaires françaises offrent des solutions aux besoins des donneurs d'ordre, en termes de qualité de service, et les accompagnent dans leur démarche de modernisation et de transition énergétique.

Sous l'impulsion de l'Etat, une cohérence des politiques entre les régions est nécessaire, pour permettre, notamment, des trajets interrégionaux, sans avoir à changer de véhicules.

> Propositions CPME :

- 1** - Encourager les modes massifiés ou combinés de transport.
- 2** - Contribuer au déploiement du réseau d'installations de recharges électriques et d'avitaillement en GNV ou hydrogènes tant sur les mobilités des voyageurs (voitures-bus-car) que des marchandises (camions).
- 3** - Faciliter la mobilité des professionnels dans les ZFE-m en accordant une aide financière à l'achat d'un véhicule propre aux entreprises qui travaillent dans une ZFE.
- 4** - Instaurer une coopération systématique entre les régions et les fédérations professionnelles du secteur du transport, pour parvenir à une cohérence des ZFE d'une même région.
- 5** - Gérer les équipements hivernaux et la gestion des épisodes neigeux en coopération avec les fédérations professionnelles de transport.

LIMITER LA FISCALITE LOCALE PESANT SUR LES ENTREPRISES

Depuis 2011, il n'y a plus de fiscalité locale affectée directement aux régions. Les régions ont donc peu de latitude concernant le produit des impôts et taxes qu'elles reçoivent (CVAE, IFR, TICPE ...). Et pourtant, les régions pourraient avoir leur mot à dire.

Permettre aux régions de baisser la fiscalité pesant sur les entreprises

Si certains conseils régionaux plaident pour une augmentation de la fiscalité locale en mettant en avant leurs besoins de financement, d'autres souhaiteraient pouvoir baisser la fiscalité pesant notamment sur les PME présentes dans leur territoire.

Le pouvoir des régions en matière fiscale est limité mais cela pourrait évoluer.

> Proposition CPME :

1 - Donner l'opportunité aux régions qui le souhaitent de pouvoir moduler à la baisse leur part de CVAE afin d'inciter les entreprises à rester dans leur territoire.

Ne pas alourdir la fiscalité sur les entreprises

Dans le cadre du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, il est prévu la possibilité pour les régions d'instaurer des écotaxes. Appliquées aux transports de courte distance, elles pénaliseraient tout particulièrement les transports de marchandises quotidiens, comme les livraisons sur les derniers kilomètres, qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un report modal.

Cette hausse de la fiscalité diminuerait la compétitivité des entreprises locales mais aussi de leurs clients et viendrait affecter, in fine, le pouvoir d'achat du consommateur.

Les régions décideront ou non de mettre en place une écotaxe.

> Proposition CPME :

2 - Obtenir des candidats aux élections régionales l'engagement de ne pas mettre en place d'écotaxe.

Répondre au besoin de transparence et de lisibilité de l'impôt

L'acceptabilité des impôts passe par une exigence de transparence. Le calcul des nouvelles valeurs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (ex-TIPP) ne doit pas échapper à cette règle.

Les régions ont intérêt à écouter les acteurs économiques régionaux.

> Proposition CPME :

3 - Consulter les représentants d'entreprises pour la mise en place des nouvelles valeurs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (ex-TIPP).

MIEUX ARTICULER FORMATION ET EMPLOI DANS LES TERRITOIRES

Les régions doivent s'appuyer sur les branches professionnelles et les représentants territoriaux des organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel pour répondre au mieux aux besoins des entreprises à l'échelle de la région, voire des bassins d'emploi.

La crise sanitaire que notre pays traverse depuis plus d'un an a mis en exergue la forte hétérogénéité des évolutions sectorielles face à la crise, et la grande diversité des problématiques territoriales. Pour les entreprises qui souhaitent assurer leur développement et garantir l'employabilité de leurs salariés, ce sujet est crucial. Il en va de même pour les régions qui sont à l'initiative des politiques publiques territoriales en matière d'emploi et de formation professionnelle. La réussite de celles-ci repose en grande partie sur la qualité du partenariat entre les acteurs du monde économique et les conseils régionaux. Or, l'expérience récente de la mobilisation des régions sur le dispositif « Transco » et l'identification des métiers en tension, par région, montre que les pratiques régionales restent inégales en matière de concertation.

Qu'ils s'agissent d'observatoire, d'orientation, de programmation et de financement de la formation des demandeurs d'emploi, d'apprentissage ou de voie scolaire, les régions interviennent à tous les niveaux.

> Propositions CPME :

1 - Développer un dialogue de qualité au sein du CREFOP, lieu naturel pour débattre des politiques régionales en matière d'orientation, d'emploi et de formation professionnelle, de leur suivi et de leur évaluation.

2 - Engager une campagne de communication régionale sur les métiers et/ou les bassins d'emploi en tension pour mettre en avant les besoins en recrutement et les emplois disponibles.

3 - Réaliser des cartographies régionales, par branche et par filière, des besoins en emplois et en compétences.

4 - Conclure en territoire des partenariats avec les branches professionnelles, dans le cadre de contrats d'objectifs territoriaux, ou avec leurs représentants, dans le cadre des OPCO.

5 - Favoriser la transformation (digitale, écologique, ...) des entreprises par la compétence, en décloisonnant les aides économiques et les aides à la formation.

PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE, OUTIL D'INSERTION DANS LE MONDE DU TRAVAIL

L'apprentissage est une des clés qui permet de mieux insérer les jeunes dans le monde du travail et ce, quel que soit le niveau de formation. L'élargissement de l'offre de formation, l'ouverture à de nouvelles certifications professionnelles et le soutien des pouvoirs publics tant auprès des entreprises que de l'offre de formation, ont favorisé le développement de l'apprentissage au cours des 3 dernières années. Pour les entreprises, il convient de transformer l'essai et faire de l'apprentissage une filière de formation professionnelle à part entière, complémentaire de la voie scolaire.

Les régions, dans le cadre de leurs nouvelles prérogatives, peuvent renforcer leur soutien à l'apprentissage.

> Propositions CPME :

- 1 - Promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes, dès le collège, dans le cadre des politiques d'information et d'orientation développées dans les territoires.
- 2 - Unifier les plateformes de mise en relation des apprentis avec les entreprises en créant une plateforme commune à tous les conseils régionaux, unifiant les pratiques existantes, facilitant ainsi la mise en relation d'apprentis et d'entreprises, et donnant la possibilité d'affiner par secteur d'activité.

STIMULER LA TRANSITION NUMERIQUE DES TPE-PME, CLE DE LA RELANCE

71 % des entreprises de moins de 50 salariés n'ont pas débuté leur transition numérique. Ce chiffre est particulièrement inquiétant quand il est mis en perspective avec celui de 8 consommateurs sur 10 qui achètent en ligne, ou celui de 72% des démarches administratives qui sont réalisables en ligne.

Inciter les TPE-PME à se numériser

80% des entreprises gérant à la fois un site de e-commerce et un magasin traditionnel observent un impact positif de leurs sites sur leur boutique physique. Dans une société digitalisée comme celle dans laquelle nous évoluons, la transition numérique n'est plus une option pour les TPE et PME mais une nécessité vitale.

Les conseils régionaux peuvent apporter aux TPE et aux PME une contribution essentielle au financement de leur transformation.

> Proposition CPME :

- 1 - Engager les petites entreprises à se digitaliser via des chéquiers numériques dédiés, à l'instar de ce qui existe déjà dans certaines régions.
- 2 - Renforcer le dispositif européen de stage numérique en entreprise (« Digital Opportunity Traineeship ») qui permet à des jeunes diplômés d'accompagner des PME dans leur transition numérique.

Réduire la fracture territoriale numérique

Le réseau et l'accès à celui-ci sont, de fait, les premiers éléments techniques d'une transition numérique. Soumise à un débit faible, une entreprise ne peut envisager sereinement d'utiliser des outils numériques pour son activité. La CPME regrette que l'engagement d'un « très haut débit (> 30Mbits/s) pour tous, essentiellement avec de la fibre optique jusqu'à l'abonné » n'ait pas été tenu. La visualisation de la carte animée officielle du déploiement de la fibre optique (FttH) ne nécessite pas de commentaire : la France est loin de couvrir tout son territoire. De plus, au-delà des zones dites blanches, il perdure encore tant de zones grises, c'est-à-dire desservies par du haut débit mais pas dans une mesure assez stabilisée pour permettre un usage professionnel.

Les conseils régionaux peuvent agir sur le déploiement du très haut débit notamment au sein des zones les moins denses.

> Proposition CPME :

2 - Favoriser le développement du très haut débit sur le territoire, notamment dans les zones les moins denses.

Adapter les catalogues de formation au numérique en fonction des besoins des TPE-PME

Les besoins en compétences sont une question majeure permettant de pouvoir déterminer le plus précisément possible les actions de formation, donc l'offre, dont les entreprises ont besoin.

Or, les régions proposent un catalogue de formations.

> Proposition CPME :

3 - Solliciter les organisations professionnelles en vue de la constitution des catalogues de formation des régions afin d'adapter l'offre à la demande des TPE et des PME en matière de numérique.

S'ENGAGER EN FAVEUR DU COMMERCE DE PROXIMITE

Les commerces de proximité pâtissent depuis plus d'un an de la crise sanitaire. Ils ont été montrés du doigt, qualifiés de non-essentiels, contraints à ne plus recevoir du public et, souvent, à cesser toute activité. L'avenir est encore incertain, en particulier pour le commerce de proximité non-alimentaire, largement fragilisé par l'essor des grands acteurs du e-commerce et la désertification des centres-villes.

Inciter les Français à se tourner vers les commerces de proximité

La reprise de la consommation est vitale pour les commerçants qui craignent que les comportements d'achat aient évolué à la faveur des confinements successifs. Les consommateurs doivent être incités à reprendre le chemin des commerces de proximité.

Les conseils régionaux peuvent donner une impulsion en ce sens.

> Proposition CPME :

1 - Négocier des « conventions de proximité durable » entre les régions et les réseaux de proximité, tels que les buralistes.

Accélérer la mise en place d'un commerce durable

Les commerces alimentaires qui souhaitent se développer ou respecter les normes en matière de développement durable doivent réaliser des investissements souvent lourds en équipements de conservation et de transport des marchandises. L'investissement des TPE doit donc être encouragé et soutenu par la mise en place d'aides régionales.

Les régions peuvent contribuer à accélérer l'investissement en faveur d'un commerce durable.

> Proposition CPME :

2 - Accorder des aides régionales aux commerces de proximité, afin de leur permettre de s'équiper en véhicules utilitaires neufs et propres, et de mettre aux normes leurs installations.

Valoriser les biodéchets issus de la restauration

Les expérimentations de valorisation des biodéchets se multiplient à travers la planète. Collectés séparément, les biodéchets sont ensuite valorisés sous forme de méthane ou de compost, matières premières d'une énergie verte.

Les régions jouent un rôle majeur dans la valorisation des déchets.

> Proposition CPME :

3 - Valoriser les biodéchets collectés par les professionnels de la restauration en organisant une collecte séparée.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

La crise sanitaire, doublée d'une crise économique sans précédent, a fragilisé de très nombreuses entreprises. Les enjeux sont majeurs en particulier pour le maintien de l'emploi et du lien social à travers les territoires. Pour autant, les défaillances ne sont, dans la plupart des cas, pas une fatalité si les entreprises en difficulté sont accompagnées pour se sortir d'une période difficile. Ceci doit se faire en rassemblant tous les partenaires des entreprises.

Les régions peuvent apporter leur soutien à cette démarche.

> Proposition CPME :

1 - Développer, aux côtés des CPME territoriales, les Groupements de Prévention Agréés (GPA) dans toutes les régions.

Réflexions et Propositions de la CPME Auvergne-Rhône-Alpes concernant la politique de développement économique de la Région pour la mandature 2021-2027

1. Poursuivre la politique budgétaire engagée sous la mandature actuelle source de compétitivité régionale

- Maitriser les charges de fonctionnement
- Privilégier les projets d'investissements structurant pour le développement économique des entreprises (« effet de levier ») et pour l'emploi notamment en matière :
 - d'infrastructures :
 - Transports (terrestres, ferroviaires, fluviales, ...)
 - De télécommunications (réseaux) notamment numériques : couverture très haut débit, fibre, 5G, spécialement sur les territoires peu ou mal couverts
 - Environnementales : Développement de pôles en matière d'hydrogène pour les transports
 - poursuivre la politique d'une fiscalité stable et d'un niveau d'endettement bas, sources de compétitivité et d'attractivité du territoire régional.

2. Privilégier les actions d'accompagnement à la croissance pour favoriser l'émergence d'ETI...

- Poursuivre/accroître la stratégie de filières d'excellences notamment en matière industrielle, articulées au politiques de développement territorial ; exemple : Plasturgie/Oyonnax ; Décolletage/Vallée de l'Arve ; Nanotechnologies/ Sud Isère ; chimie verte/Vallée du Rhône ; aéronautique /Puy de Dôme...
- Construire des démarches « laboratoires » sur des leviers transversaux de croissance le digital et la transition écologique/croissance verte

- Favoriser une meilleure articulation et une approche intégrée Recherche/Développement/Application pour les PME par des projets intégrant différents acteurs (laboratoires recherche, SATT, incubateurs, Grandes Ecoles, PME, ...)
- Mettre en place des plateformes d'appui au développement à l'international des TPE/PME, notamment conventionnant avec des réseaux économiques partenaires internationaux : Chambres de commerce, organisations patronales, agences de développement ; mettre en place des Parrainages Grandes Entreprises/PME pour structurer et professionnaliser l'export des PME ; cibler les « Scale Up » à fort potentiel (licornes) international et les accompagner de façon spécifique
- Créer et piloter, avec les acteurs économiques et financiers régionaux, un Fonds d'Investissement Régional de proximité (FIP), mobilisant l'épargne des Auvergnats-Rhône-Alpins pour financer le développement des PME/ETI de notre Région.

3. ... tout en confortant le dynamisme et la vitalité du tissu économique traditionnel, notamment de proximité

- Soutien à la digitalisation
- Appui renforcé en matière de création/transmission d'entreprise
- Outils de financements avec BPI, notamment en matière de trésorerie
- Packager des programmes compétences (emploi/formation) déclinés selon les besoins : GPEC, appui/conseil au recrutement, **formation**, ...) en les adaptant à la taille, aux secteurs professionnels et aux territoires.
- Simplifier l'accès et la gestion fonds européens (FEDER / FSE) et leurs gestions pour les TPE/PME :
 - Procédures simplifiées / délais d'instruction et de conventionnements raccourcis
 - Structure gestionnaire intermédiaire
 - Préfinancements (Ex : Région ou BPI)
 - Contrôles allégés

Et donc leur « effet de leviers ».

4. Une Région attractive et qui rayonne à l'international :

- Développement d'une politique de relocalisation industrielle
- Réflexion quant à la création d'une Agence Régionale pour l'Implantation des entreprises étrangères en Auvergne-Rhône-Alpes co-pilotée avec les Métropoles et les acteurs économiques
- Une politique de marketing territoriale affirmée en Auvergne-Rhône-Alpes et à l'étranger
- Désignation d'Ambassadeurs économiques régionaux, dont des dirigeants d'entreprise
- Mise en place d'une gouvernance économique régionale pour la mise en place d'une instance ad hoc d'orientation et de propositions. Cette instance (le G6) regroupant la Région, l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, la CPME AURA, le MEDEF AURA, la CCI AURA et la CRMA pour proposer des idées, des orientations en matière de développement économique régional.